RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

evo audit

Basile Brézaudy
Romain Sansault

Commissaires aux comptes

05 49 88 17 94
[redacted]
www.evoconseil.fr
4, rue Claude Berthollet
86000 POITIERS

ABELARD

Société à responsabilité limitée au capital de 20 000 €
37 Route de Puyraveau
79100 THOUARS
RCS POITIERS 831 136 577

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Sur la transformation de la SARL ABELARD en société par actions simplifiée

SARL ABELARD
Au capital de 20 000 €
37 Route de Puyraveau
79100 THOUARS

Aux associés de la société ABELARD,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision des associés en date du 25 août 2026, nous avons établi le présent rapport afin :

– de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;

– de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- De vendre tous produits alimentaires issus de l'Agriculture Biologique, compléments alimentaires, écoproduits, cosmétiques, livres, produits d'équipements de la maison et de la personne respectueux de l'environnement et de fournir toutes prestations de service y afférents ;
- De vendre des plats à emporter accessoirement ainsi que d'organiser un service de restauration sur place ;
- D'organiser des cours et notamment des cours de cuisine, conférences et expositions ;
- De participer aux foires et marchés, de faciliter et de promouvoir la production, la transformation et la commercialisation des produits de l'Agriculture Biologique certifiée,

notamment ceux des producteurs locaux et ceux présentant un intérêt pour la protection de l'environnement, les énergies douces, les méthodes naturelles ;

- La création, l'acquisition, la cession, l'exploitation, la prise en location gérance de tous fonds de commerce de même nature, la prise à bail, l'exploitation de tous établissements, l'acquisition, la construction d'immeuble pour y installer son activité, ainsi que la participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économiques ;
- Et plus généralement, d'effectuer toutes opérations juridiques, économiques ou financières, civiles ou commerciales, mobilières ou immobilières pour se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en favoriser l'extension ou le développement.

Nos travaux ont porté sur la situation comptable intermédiaire arrêtée au 31 juillet 2026.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Au 31 juillet 2026, l'actif net de la société s'élève à 350 K€ et se décompose principalement de la sorte :
  - D'immobilisations incorporelles et corporelles pour un montant de 49 K€, correspondant principalement à du matériel et des aménagements ;
  - De stocks de marchandises pour un total de 115 K€ ;
  - Des disponibilités pour un montant de 120 K€.

- Au 31 juillet 2026, le passif de la société se décompose principalement de la sorte :
  - Conformément aux statuts, le capital social de la société s'élève à 20 000 € et est entièrement libéré. Au 31 juillet 2026, les capitaux propres s'élevaient à 184 K€. Ils représentaient ainsi 53% du total du bilan ;
  - Les autres éléments du passif n'appellent pas de remarques particulières. Il n'a été fait état d'aucun litige ou autre passif qui nécessiterait la constitution d'une éventuelle provision.

Le chiffre d'affaires réalisé sur les 11 mois premiers mois de l'exercice en cours s'élève à 1 049 K€ contre 972 K€ au titre de l'exercice précédent (12 mois). Le taux de marge commerciale ressort à 32% contre 33%% en N-1. Les autres achats et charges externes représentent 11% du chiffre d'affaires au même titre que les comptes annuels clos au 31 août 2025. Les frais de personnel représentent quant à eux 43% de la marge commerciale dégagée au titre de la situation intermédiaire arrêtée au 31 juillet 2026 contre 44%

au titre de l'exercice clos le 31 août 2025. Le résultat net ressort à 45 K€ au 31 juillet 2026. La capacité d'autofinancement au titre de la situation arrêtée au 31 juillet 2026 s'élève à 63 K€.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

– à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

– à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à POITIERS,

Le 22 septembre 2026

P/ SARL EVO AUDIT
Basile BRÉZAUDY

[redacted]tion